

cieux dans un système permanent d'éducation, que depuis plusieurs années, le pays attend avec impatience."

Le Dr. Meilleur voulait soumettre au public et au gouvernement un plan d'éducation générale, qui pût répondre aux besoins du pays, et ce plan, il le trouve, à quelques modifications près, dans le *bill* d'éducation de 1836. "Le dernier *bill*, dit-il, tel que passé par la chambre d'assemblée, dans sa session de 1835 à 1836, contenait des dispositions qui promettaient des résultats tels, que les amis de l'éducation les anticipaient avec impatience. Pris généralement, ce *bill* contenait des améliorations dans la pratique du système qui en rendaient l'opération plus facile et plus certaine, et l'établissement des écoles-modèles en particulier offrait des avantages qu'il était impossible de ne pas réaliser. . . . Mon but, ajoute-t-il, n'est pas de substituer un plan nouveau à celui de 1836, mais de l'adopter et d'en demander, au nom du pays, l'opération dans toutes ses parties, à quelques modifications près, parce qu'il est le plus propre à conduire au but important que nous devrions tous nous efforcer d'atteindre."

Au nombre des modifications que le Dr. Meilleur aurait voulu voir apporter au *bill* d'éducation de 1836, auraient été, en apparence, ce qu'il appelle la *qualification* des syndics, c'est-à-dire sans doute une certaine instruction, et l'établissement d'un bureau d'examineurs dans chacun des grands districts, "pour examiner les candidats à l'art de l'enseignement, et leur donner des brevets de capacité, lorsqu'ils en seraient trouvés capables et dignes."

Avant ces dernières années, s'il y avait en Canada des instituteurs capables et dignes, le nombre n'en était pas proportionné aux besoins de la population, "parce qu'il n'y a que l'offre d'émolumens convenables qui pourra porter des personnes instruites et douées de talens à se consacrer à la pénible tâche d'instruire la jeunesse, comme ce ne sera qu'en n'admettant à cette charge honorable que des personnes instruites, morales et vertueuses, que l'on parviendra à donner à cet état, si nécessaire à l'avancement et à la prospérité de la société, toute la respectabilité, toute l'importance et toute la considération dont il devrait être entouré."

(*La fin au No. prochain*).

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, &c.

Avec les deux grands et beaux palais de l'honorable Barthélemi JOLIETTE et de P. C. LEONEL, Ecuyer, ses grands moulins à farine, &c., il ne fallait au village d'Industrie que l'église, le presbytère, &c., qui viennent d'y être érigés, pour le mettre au rang des plus beaux et des plus florissans villages du Bas-Canada; pour lui donner l'apparence d'une petite ville, ou d'un commencement de ville. Nous avons donc dû lire avec plaisir et intérêt, dans les